

Nom : "MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE LILIANE COUPEZ"

1. Contexte

Ce projet a fait partie intégrante de l'élaboration et de la mise en place du plan local de santé publique et s'est matérialisé dans le cadre de la Convention Territoriale de l'Argonne et de la convention ANRU.

2. But

Maintenir et consolider une offre de soins de premier recours de proximité dans le quartier de l'Argonne, par la création d'un lieu dédié à la santé, présentant aux habitants une offre de santé plus globale (soins médicaux, paramédicaux et prévention) et permettant d'améliorer leur accessibilité à la santé.

3. Déroulement

En vue d'établir un plan local de santé publique, en lien avec l'Etat, l'ARS et les principaux acteurs de la santé et du social, la Mairie d'Orléans a fait réaliser un diagnostic partagé en santé (2009-2010). Le quartier prioritaire de l'Argonne a été identifié comme zone « fragile » en matière d'accessibilité à l'offre de santé libérale.

Parallèlement, ce quartier classé comme « quartier de priorité 1 » dans le Contrat Urbain de Cohésion sociale de l'Agglomération Orléans Val de Loire, bénéficie depuis 2006 du dispositif Zone Franche Urbaine et d'une convention partenariale avec l'ANRU depuis 2008.

Le projet et les travaux ont été menés en plusieurs étapes : après le diagnostic partagé en santé, le groupe de professionnels porteur du projet a été identifié et a affirmé sa volonté, avant de se constituer en association loi 1901 et de nommer son médecin référent du projet. Le projet de santé a ensuite été élaboré en fonction des besoins identifiés, puis le projet professionnel et la définition de l'organisation. Les besoins en locaux ont été définis pour dessiner le programme architectural. La MSP a été réceptionnée le 19 décembre 2014. L'activité a démarré le 5 janvier 2015. Elle a été inaugurée le 14 février 2015 et nommée officiellement « MSP Liliane Coupez », en hommage à Liliane Coupez, pharmacienne, décorée de l'Ordre National du Mérite pour des travaux dans sa spécialité, Adjointe au Maire pour les affaires sociales puis en 2008 Conseillère Municipale déléguée auprès du Maire à la carte médicale, décédée en 2010. Elle a activement œuvré à ce projet.

4. Partenaires principaux

L'Etat, l'ARS, la Région Centre

5. Pour plus d'information

Ville d'Orléans, Mairie d'Orléans, CCAS, 69 rue Bannier, 45032 ORLEANS CEDEX
N° : 02.38.79.28.13

Valmy NOUMI-KOMGUEM (élu), vnoumi@ville-orleans.fr

Jeanne-Marie DE AMORIM, jmdeamorim@ville-orleans.fr

Alexandra PICHOFF, Chef de projet CTA, Direction de l'Urbanisme, apichoff@ville-orleans.fr